

Bilan gaz à effet de serre (GES) 2022 L'Oréal

Depuis 2007, un Bilan gaz à effet de serre (Bilan GES) est réalisé pour l'ensemble des activités du Groupe L'Oréal. Ce Bilan est réalisé conformément aux règles du GHG Protocol, reconnues internationalement.

L'outil Bilan GES a fait l'objet en 2017 d'un travail d'amélioration sur l'ensemble des scopes afin d'affiner les périmètres, les données d'entrée, et d'aligner les facteurs d'émission avec ceux de l'outil SPOT (*Sustainable Product Optimisation Tool* : outil spécifique du Groupe pour évaluer l'empreinte environnementale et sociale des produits). En 2022, le Scope 3 du Bilan GES a fait l'objet d'un travail d'amélioration des données d'entrée, des périmètres et des facteurs d'émission.

En 2023, le Groupe a réactualisé le calcul de son empreinte carbone portant sur l'activité 2022. L'étude montre une augmentation d'environ 0,7 million de tonnes par rapport à l'exercice 2021, principalement due aux achats directs et indirects.

Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)

Les émissions directes de gaz à effet de serre de L'Oréal proviennent de la consommation de gaz et de fioul de l'ensemble des sites du Groupe (usines, centrales de distribution, sites administratifs et centres de recherche). Les émissions de GES liées aux fuites de gaz réfrigérants sont également incluses.

Les calculs sont fondés sur des données spécifiques, selon les recommandations du GHG Protocol :

- Pour chaque source d'énergie (gaz naturel, fioul), L'Oréal multiplie la consommation énergétique par le facteur d'émission pertinent
- Pour chaque fuite de gaz réfrigérant (R407c, R134a etc.), L'Oréal multiplie la quantité de gaz par le facteur d'émission pertinent

Le total de ces émissions directes est de 19 733 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂eq).

Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2 Market-Based)

Les émissions indirectes de gaz à effet de serre de L'Oréal proviennent de la consommation d'électricité et d'énergie

fournies par les réseaux de chaleur, de froid et de vapeur de l'ensemble des sites du Groupe (usines, centrales de distribution, sites administratifs et centres de recherche).

Les calculs sont fondés sur des données spécifiques :

- Pour chaque source d'énergie (électricité, réseaux de chaleur, de froid, et vapeur), L'Oréal multiplie la consommation énergétique par le facteur d'émission pertinent ;
- Pour l'électricité, le Groupe utilise le facteur d'émission du fournisseur local, si ce dernier est disponible. Dans le cas contraire, il applique le dernier facteur fourni par l'Agence Internationale de l'Énergie ;
- Pour les réseaux de chaleur, froid et vapeur, le Groupe utilise le facteur d'émission donné par les fournisseurs.

Le total de ces émissions indirectes est de 5 367 tCO₂eq.

Amélioration de la comptabilisation des émissions GES du Groupe L'Oréal

Dans le cadre de nos engagements Science-Based Targets* et dans la continuité des améliorations réalisées depuis 2017 sur l'outil bilan GES, nous poursuivons de façon continue les travaux visant à affiner le périmètre des émissions de gaz à effet de serre amont et aval du Scope 3 du Groupe. Dans cette optique, et en accord avec les règles du GHG Protocol, deux catégories actuellement incluses dans le Scope 3 - les véhicules en location longue durée et les boutiques - font l'objet d'une analyse approfondie. Un transfert des émissions associées à ces deux catégories du Scope 3 vers les Scopes 1 et 2 est prévu pour l'exercice 2023 du Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre.

En 2022, les émissions totales sont estimées à 49 578 tonnes pour l'utilisation des véhicules en location longue durée et à 16 891 tonnes pour les consommations énergétiques des boutiques (soit 66 469 tonnes au total, dans la catégorie « actifs loués en amont »). Contrairement aux émissions GES directes (Scope 1) et indirectes (Scope 2 Market-Based) précédemment mentionnées, ces émissions ne sont pas intégrées à notre reporting mensuel. Elles ont été estimées lors de la réalisation du bilan GES annuel de L'Oréal, à partir des données consolidées en 2022 à l'échelle Groupe.

Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)

Les quantités des émissions de CO₂ des différents postes du Scope 3 sont de 11 245 milliers de tonnes équivalent CO₂ et se décomposent comme suit :

EN AMONT :

1. Produits et services achetés : 4 556 kilotonnes (kt)
2. Biens d'équipement : 813 kt
3. Activités impliquant une consommation de combustible ou d'énergie (celles qui ne sont pas incluses dans les émissions des Scope 1 et Scope 2) : 151 kt
4. Transport et distribution en amont : 151 kt
5. Déchets générés par les sites : 8 kt
6. Déplacements professionnels : 97 kt
7. Déplacements domicile/travail des salariés : 112 kt
8. Actifs loués en amont : 67 kt

EN AVAL :

9. Transport et distribution en aval : 589 kt
10. Traitement des produits vendus : 0 kt
11. Utilisation des produits vendus : 4 102 kt
12. Traitement des produits vendus en fin de vie : 520 kt
13. Actifs loués en aval : 0 kt
14. Franchises : 0 kt
15. Investissements : 79 kt

Les estimations de quantités de CO₂ sont réalisées avec des facteurs d'émission qui intègrent tous les gaz à effet de serre. Les facteurs d'émission employés sont principalement issus de bases de données externes (Agence Internationale de l'Énergie, Ecolnvent, ADEME).

En juin 2020, dans le cadre du lancement de son programme L'Oréal pour le Futur, et dans la lignée de son engagement Science-Based Targets (SBT), le Groupe a précisé sa feuille de route pour la décennie à venir. L'objectif global de L'Oréal en matière de changement climatique pour 2030 consiste à aligner ses émissions de gaz à effet de serre sur le scénario de +1,5 °C et à réduire de 50 % par produit fini (ce qui représente -25 % en valeur absolue) toutes ses émissions de gaz à effet de serre (Scopes 1, 2 et 3). Pour atteindre cet objectif, L'Oréal a établi des objectifs chiffrés à chaque étape de sa chaîne de valeur, afin de couvrir non seulement ses sites de production et de distribution, mais aussi ses chaînes d'approvisionnement et les impacts associés à l'utilisation de ses produits par les consommateurs.

- L'Oréal s'engage à atteindre la neutralité carbone pour l'ensemble de ses sites d'ici à 2025, via l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation de 100 % d'énergies renouvelables.
- D'ici à 2030, le Groupe aura innové pour permettre à ses consommateurs de réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation de ses produits de 25 % en moyenne par produit fini, par rapport à 2016.
- D'ici à 2030, L'Oréal réduira de 50 % en moyenne par produit fini les émissions de gaz à effet de serre liées au transport de ses produits, par rapport à 2016.
- D'ici à 2030, les fournisseurs stratégiques du Groupe réduiront de 50 % en valeur absolue leurs émissions directes de gaz à effet de serre (Scopes 1 et 2), par rapport à 2016.